



PROCES VERBAL

Date et heure de la séance : 5 octobre 2022

Nom	Prénom	Qualité
VALDENAIRE	Sylviane	Président de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 ^{er} adjoint présent
LAMBOLEY	Claude	2 ^{ème} adjoint présent
GENEY	Jean-Michel	3 ^{ème} adjoint présent
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal présent
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale représentée
MORITZ	Marie Hélène	Conseillère municipale représentée
HELLE	Evelyne	Secrétaire de séance

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 5

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 2

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Délibération 4-2022/10/030 : Création d'un poste d'adjoint administratif 24 h par semaine
- Délibération 4-2022/10/031 : Adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- Délibération 4-2022/10/032 : Ecole de Servance-Miellin : Frais de scolarité
- Délibération 4-2022/10/033 : Achat de parcelles
- Délibération 4-2022/10/034 : Assainissement Ecole de Belmont

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

- Délibération 4-2022/10/030 : Création d'un poste d'adjoint administratif 24 h par semaine

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Projet de délibération travaillée avec le Centre de Gestion 70 pour la création du poste administratif pour l'Agence Postale, la France Services, le suivi population et diverses tâches administratives – 24h par semaine.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

- Délibération 4-2022/10/031 : Adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Explication de la M57, demande de la conseillère aux décideurs locaux et projet de délibération

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions - néant

- Délibération 4-2022/10/032 : Ecole de Servance-Miellin : Frais de scolarité

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Carte avec les parcelles proposées C 259-273-288-274 et montant de l'achat 2500 € frais en sus

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions - néant

4. Délibération 4-2022/10/033 : Achat de parcelles

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Lettre de proposition de vente de parcelles à la commune et plans

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions : néant

5. Délibération 4-2022/10/034 : Assainissement Ecole de Belmont

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Propositions de devis

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions : néant

Teneur des discussions au cours de la séance

- Désignation du conseiller incendie et secours : M. Ludovic VERBAERE
- Informations sur les prochaines cérémonies – Libération et 11 novembre
- Information sur la venue du Préfet en novembre pour visiter notre commune
- Information sur la permanence en France Services pour rencontrer les usagers du secrétaire général de la préfecture le 16 novembre 2022

« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

« L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le Maire

Sylviane VALDENNAIRE



La secrétaire de séance

Evelyne HELLE

